

Communiqué de presse

Accidents mortels dans l'agriculture: Les renversements de véhicules dominant

En 2023, les déclarations d'accident ont permis de recenser 25 accidents mortels en rapport avec l'agriculture. Le nombre d'accidents est donc légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

Moudon VD, 25.01.2024 – En 2023, le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) et agriss ont recensé 25 accidents mortels de personnes en lien avec l'agriculture, tirés de rapports de presse et de police*.

Parmi eux, 20 accidents mortels ont eu lieu pendant des travaux agricoles, et 5 événements ont entraîné la mort de tiers en lien avec des activités agricoles.

Cela représente trois décès de moins que l'année précédente (2022 : 28**). En moyenne, près de 30 accidents mortels ont été enregistrés chaque année entre 2014 et 2023.

Les déclarations* montrent en outre que chaque année, un nombre considérable de personnes sont victimes d'accidents, parfois très graves, lors de travaux agricoles.

Les renversements de véhicules restent la première cause d'accident.

Douze personnes ont perdu la vie dans des renversements de tracteurs, de camionnettes ou d'engins de manutention, les véhicules ayant glissé sur le terrain ou quitté la route. Les occupants ont alors été éjectés de la cabine et parfois coincés sous le véhicule. Dans l'un des renversements, outre le conducteur, un enfant qui se trouvait à ce moment-là sur le tracteur a perdu la vie.

Deux personnes qui travaillaient sur un stockage de lisier ont été retrouvées inanimées plus tard.

Les autres causes d'accidents sont les suivantes : Atteinte par un objet projeté lors de travaux de débroussaillage (1), chute de hauteur (2), attaque par un taureau (1), accidenté sur le terrain lors de la récupération d'animaux (1), touché par un tronc d'arbre lors de la récolte du bois (1).

Accidents impliquant plusieurs tiers

Dans quatre cas, des collisions avec des tiers sont survenues dans la circulation routière et ont entraîné le décès de personnes (1 vélo électrique, 2 motos, 1 voiture). Un travailleur externe a perdu la vie lors de travaux de construction en tombant de haut depuis un bâtiment agricole.

Des personnes âgées souvent touchées

La plus jeune victime d'accident était âgée de 10 ans, la plus âgée de 81 ans. Neuf des personnes accidentées lors de travaux agricoles avaient plus de 65 ans et étaient donc déjà à la retraite.

Priorités en matière de prévention pour 2024

Le nombre de personnes qui sont éjectées de la cabine d'un véhicule lors d'un renversement et qui sont ainsi mortellement blessées reste élevé dans l'agriculture. Le port systématique de la ceinture de sécurité pourrait, dans de nombreux cas, éviter l'issue fatale d'un renversement de véhicule. Le SPAA et agriss continueront à thématiser la prévention des renversements de véhicules et le port systématique de la ceinture de sécurité durant l'année en cours.

D'autres axes de prévention comprennent la sensibilisation aux risques liés aux gaz de lisier et d'ensilage ainsi que la sécurité lors des travaux de récolte du bois.

Un état des lieux en matière de sécurité

Un auto-contrôle en ligne du projet "securitealaferme.ch" permet aux exploitations de faire rapidement et facilement le point sur la sécurité au travail et la protection de la santé. Les exploitations obtiennent ainsi non seulement une comparaison de leur niveau de sécurité avec d'autres, mais aussi de nombreux conseils et indications pour s'améliorer.

L'aide précieuse des générations plus âgées est un soulagement important pour de nombreuses entreprises familiales. Il est donc important de prendre des mesures pour que les personnes âgées travaillent elles aussi en toute sécurité, se protègent correctement et ne prennent pas de risques inutiles.

Les offres de conseil et de formation continue du SPAA en matière de prévention des accidents agricoles sont ouvertes à toutes les exploitations et aident à minimiser les risques dans le travail quotidien.

Faites l'autocontrôle de sécurité dès maintenant sur www.securitealaferme.ch.

Personne de contact pour les questions

Dominique Thiévent
Responsable technique des enquêtes sur les accidents
dominique.thievent@bul.ch
062 739 50 38

Cet article a été rédigé en collaboration avec agriss.ch.



**Il n'existe pas d'obligation de déclarer les accidents d'origine agricole, notamment dans les exploitations familiales. Il n'est donc pas possible de donner des indications absolues sur le nombre d'accidents. agriss se base sur les rapports des médias et de la police ainsi que sur des renseignements personnels d'entreprises ou de personnes concernées.*

*** Au moment de la clôture de la rédaction du communiqué de presse en janvier 2023, 27 accidents mortels de l'année 2022 avaient été enregistrés. Un autre accident survenu en 2022 n'a été signalé qu'au cours de l'année 2023. Le nombre total d'accidents mortels recensés en 2022 est donc de 28.*